



Comité des finances et du développement économique

Procès-verbal 35

Le mardi 1 mars 2021

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à la réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*.

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 1 mars 2022 dans le Rapport No 34 du Comité des finances et du développement économique.*

Présents : **Président : maire Jim Watson**
Vice-présidente : conseillère L. Dudas
Conseillers : J. Cloutier, C. Curry, G. Darouze, E. El-Chantiry,
G. Gower, A. Hubley, M. Luloff, S. Moffatt et T. Tierney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration n'est déposée.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 34- le 1 février 2022

CONFIRMÉS

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- OCC 21-16 Présidence des réunions

SERVICES DES FINANCES

1. 2021 ÉNONCÉ DES SALAIRES, DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES DÉPENSES PAYÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL ET AUX PERSONNES NOMMÉES PAR CONSEIL

ACS2022-FSD-FSP-0001

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique et Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

2. IMPÔT SUR LES LOGEMENTS VACANTS

ACS2022-FSD-REV-0001

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique

recommande au Conseil :

- 1. D'adopter le programme d'impôt sur les logements vacants décrit dans ce rapport à partir de 2023 pour la période de l'inoccupation de 2022.**
- 2. D'approuver un impôt d'un pour cent sur les logements vacants sur la valeur marchande des propriétés résidentielles qui satisfont à la définition de l'impôt sur les logements vacants.**
- 3. De nommer l'organisme d'examen et l'administrateur du programme d'impôt sur les logements vacants, comme indiqué dans le présent rapport.**
- 4. D'ordonner au trésorier municipal adjoint, Services des recettes, de demander au ministre provincial des Finances qu'Ottawa soit désignée comme une municipalité admissible à percevoir un impôt sur les logements vacants et d'inscrire la version provisoire du règlement, suivant essentiellement le modèle du document 3, à l'ordre du jour du Conseil en vue de son adoption, une fois la désignation accordée par la province.**
- 5. D'approuver les coûts de fonctionnement annuels de la prestation du programme d'impôt sur les logements vacants, les coûts de démarrage et les postes permanents à temps plein et à temps partiel, comme indiqué dans le présent rapport.**
- 6. D'affecter les recettes nettes de l'impôt sur les logements vacants à la construction de logements abordables, comme le prévoit le Plan financier à long terme des Services du logement.**

Wendy Stephanson, cheffe des finances, Direction générale des services financiers (DGSF) et Joseph Muhuni, trésorier municipal adjoint – Recettes, DGSF, donnent une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Le Comité reçoit les intervenants suivants :

*Salma Al-Shehabi présente un diaporama et manifeste son opposition aux recommandations du rapport, incitant le Comité à se pencher sur le cas d'autres municipalités ayant obtenu de meilleurs résultats.

*Alex Cullen, président de la Fédération des associations civiques d'Ottawa (FAC), s'oppose au rapport, soulignant que la FAC n'a pas été incluse dans le processus de consultation. Il signale également son inquiétude quant à la facturation par défaut, et exhorte le Comité à rejeter le rapport.

*Cheryl Parrott, coprésidente du comité de sécurité de la Hintonburg Community Association, appuie le rapport et propose de faire un examen dans les deux ans pour déterminer si la taxe de 1 % induit bel et bien les changements voulus.

*John Dickie, président de l'Eastern Ontario Landlord Organization, souligne les répercussions positives et négatives de cet impôt sur les logements vacants et prie le Comité d'inclure la révision apportée à l'exemption en cas d'achat.

*Jean Mullan, de la Bel-Air Community Association, appuie les recommandations du rapport, en suggérant toutefois que le personnel mette au point une méthode simple et facile ne nécessitant pas de connaissances informatiques pour les déclarations de logements non vacants.

Tony Miller, de l'Ottawa Small Landlords Association, appuie le rapport, mais recommande qu'il soit demandé au personnel de s'assurer que les exemptions ne pénaliseront pas les acheteurs.

De la correspondance écrite a également été reçue de la Greater Ottawa Home Builders' Association et de Patrimoine Ottawa. La correspondance et les présentations des intervenants du public sont conservées au greffe municipal.

Les questions et commentaires des membres du Conseil portent sur les périodes d'inoccupation lors de ventes de propriétés; les propriétaires résidant dans des maisons de retraite; la réglementation concernant les maisons abandonnées; le financement additionnel pour les Services des règlements municipaux; et l'offre de communications et de renseignements dans d'autres langues que le français et l'anglais.

Au terme des délibérations, le Comité ADOPTE le point tel quel.

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

3. RAPPORT ANNUEL 2021 DU BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

ACS2022-OCC-GEN-0007

À l'échelle de la Ville

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande que le Conseil municipal :

- 1. prenne acte du présent rapport; et**
- 2. approuve les modifications apportées à l'annexe «?A?» du Règlement sur la conservation et le déclassé des dossiers, comme il est décrit dans le présent rapport et défini dans les documents 7 et 8.**

REÇUES et ADOPTÉES

4. COMPTE-RENDU SUR ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 2022 ET MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS ET AUX POLITIQUES LIÉS AUX ÉLECTIONS

ACS2022-OCC-GEN-0003

À l'échelle de la ville

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande ce qui suit au Conseil municipal :

- 1. Prendre acte à titre informatif du compte-rendu sur les élections municipales de 2022;**
- 2. Approuver et promulguer le Règlement pour autoriser l'utilisation**

d'un mode de scrutin de remplacement, annexé en tant que document 1, afin d'autoriser l'utilisation du vote spécial par la poste de manière à éviter aux électeurs d'avoir à se rendre en personne dans un bureau de vote pour exercer leur droit de vote, conformément à l'article 42 de la Loi de 1996 sur les élections municipales, pour les élections municipales de 2022 et pour toute élection partielle qui pourrait se dérouler durant le mandat 2022-2026 du Conseil municipal, comme il est décrit dans le présent rapport;

3. Approuver les modifications aux règlements et aux politiques liés aux élections décrites dans le présent rapport, incluant :
 - a) Le Règlement du programme de remises de contributions (règlement no 2018-33), annexé en tant que document 6; et
 - b) La Politique sur les ressources liées aux élections, incluant la mise en place des procédures liées aux élections durant la période d'interdiction, comme il est décrit dans le présent rapport et défini dans les documents 7 et 8.
4. Approuver la mise sur pied du Comité de vérification de conformité des élections de 2022-2026, comme il est décrit dans le présent rapport, comprenant l'approbation :
 - a) du mandat du Comité de vérification de conformité des élections défini dans le document 9;
 - b) de la délégation au greffier municipal, à la vérificatrice générale et à la commissaire à l'intégrité du pouvoir de nommer les membres du Comité;
 - c) de l'exemption du Comité des modalités de l'article 2.6 de la Politique de nomination des citoyens membres de comités consultatifs et de conseils de la Ville, de groupes de travail, de conseils externes, de commissions et d'instances officielles.

En réponse aux questions sur la période d'interdiction de 60 jours, Rick O'Connor, greffier municipal, mentionne la définition de la *Loi sur les mesures d'urgence* et rappelle que les conseillers peuvent faire une demande d'exonération sur le site Web du Bureau des élections.

Au terme des discussions, le Comité PREND ACTE du rapport et l'ADOpte tel quel.

5. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET MOTIONS DU COMITÉ DES FINANCES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 17 FÉVRIER 2022

ACS2022-OCC-FED-0002

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

SERVICES DE PLANIFICATION, DE L'IMMOBILIER ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6. ÉCHANGE DE TERRAINS (529, CHEMIN TREMBLAY ET 530, CHEMIN TREMBLAY), AVEC SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA

ACS2022-PIE-CRO-0002

Alta Vista (18)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil d'approuver ce qui suit :

- 1. Déclarer une partie du 529, chemin Tremblay légalement décrit comme étant une partie du lot 11, concession Gore Junction, les parties 1, 2 et 3 sur le plan 5R9226, une partie des îlots K et M, plan 84, une partie de la rue Catherine, plan 84, la partie 4 sur le plan 5R9226, Gloucester, maintenant sur le territoire de la Ville d'Ottawa, d'une superficie d'environ 1,184 hectare (2,926 acres), sous réserve d'un levé définitif et illustrées sur la carte de localisation 1 ci-jointe,**

comme étant excédentaires pour les besoins de la Ville;

- 2. Approuver le protocole d'entente ci-joint en tant que document 2 et daté de janvier 2022, conclu entre la Ville, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Société immobilière du Canada; et**
- 3. Autoriser le directeur du Bureau des biens immobiliers municipaux, et lui conférer les pouvoirs en ce sens, à négocier, à conclure, à modifier et à signer tous les documents accessoires, nécessaires ou souhaitables pour donner effet au protocole d'entente au nom de la Ville, y compris les documents finaux nécessaires pour réaliser cette transaction.**

Arrivé aux points à adopter sur consentement, le Comité examine la motion suivante, qui vise à reporter ce point :

MOTION N° FEDC 2022 01/35

Motion du conseiller J. Cloutier

ATTENDU QU'UNE passerelle pour piétons traversant le Queensway pour rejoindre la station de train léger St-Laurent comblerait une importante lacune dans le réseau, et qu'il faut prévoir plus de temps pour étudier ce maillon et son rôle dans le protocole d'entente avec Services publics et Approvisionnement Canada et la Société immobilière du Canada;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'échange des terrains sis aux 529 et 530, chemin Tremblay avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, inscrit au point 6 de l'ordre du jour 35 de la réunion du Comité des finances et du développement économique (CFDE) ayant lieu le 1^{er} mars 2022, soit reporté à la prochaine réunion du CFDE, soit celle du 5 avril 2022.

ADOPTÉE

Le Comité REPORTE ce point et donne la directive suivante au personnel :

INSTRUCTIONS AU PERSONNEL

Que le personnel fournisse plus de renseignements au Comité, lorsque le rapport lui sera soumis le 5 avril 2022, sur la voie à suivre en matière de logements abordables sur ces propriétés (*soit les 529 et 530, chemin Tremblay*).

POINTS À HUIS CLOS*

INFORMATION DISTRIBUÉE AUPARAVANT

A CESSION DU 199, PROM. LANGSTAFF AU CLUB DE CURLING HUNTLEY
ACS2022-PIE-CRO-0001

B LE POINT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE –T2 DE 2021 ET T3 DE
2021
ACS2022-PIE-EDP-0003

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 11 h 07

Coordonnatrice du comité

Président